



Défi Vélo Plein Air 2026 – Modalités de remboursement applicables dans le cas où une situation d'urgence forcerait l'annulation de l'événement

Dans l'éventualité où une situation d'urgence forcerait l'annulation du **Défi Vélo Plein Air 2026**, chaque participant inscrit se verra offrir la possibilité de choisir parmi les trois options suivantes :

Option no 1 – Reporter son inscription à l'été 2027

- Les dons accumulés jusqu'à présent dans la cagnotte du participant seront **transférés à l'année 2027**;
- Le participant pourra **continuer de récolter des dons** jusqu'à sa participation à l'événement 2027, sans interruption;
- La plateforme web **defivelopeinair.org** demeurera fonctionnelle afin d'accueillir les dons en ligne.

Option no 2 – Annuler son inscription et transformer ses frais d'inscription en don à l'Association

- Les dons accumulés jusqu'à présent dans la cagnotte du participant seront **versés directement à l'Association du cancer de l'Est du Québec**;
- Les **frais d'inscription** versés à titre de participant au Défi Vélo Plein Air 2026 seront **convertis en don** au profit de l'Association du cancer de l'Est du Québec;
- Un **reçu de charité** sera émis au nom du participant.

Option no 3 – Annuler son inscription et obtenir un remboursement

- Les dons accumulés jusqu'à présent dans la cagnotte du participant seront **versés directement à l'Association du cancer de l'Est du Québec**;
- Les **frais d'inscription** versés à titre de participant au Défi Vélo Plein Air 2026 seront **remboursés intégralement**.